

Le prix de vente : HUIT MILLE EUROS (8000.00 euros)

Vu le code général des collectivités locales,
Vu l'état hypothécaire en date du 10 septembre 2025

Où cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'acquérir la parcelles cadastrées section A numéro 1767 et 1768 d'une superficie totale de 37 m², appartenant aux Consorts CHEVRIER, au prix de HUIT MILLE EUROS (8000.00 euros), ainsi que les frais inhérents audit acte.

VALIDE le principe de prévoir cette acquisition avec les Consorts CHEVRIER sous forme d'un acte authentique en la forme administrative à recevoir par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du CGCT ;

MANDATE M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le

Et ont signé au registre les membres présents.

Secrétaire de Séance,

OBERSON Jean-François



Le Maire,

GERVAIS André

